Gemeng Bauschelt

Administration communale de Boulaide
3, rue de la Mairie
L-9640 Boulaide
secretariat@boulaide.lu Tél.: 99 30 12
www.boulaide.lu Fax: 99 36 92

Avis au public

Suite à une révision des concessions au cimetière de Boulaide, il a été constaté que les concessions énumérées ci-après sont venues à expiration, sans que leurs bénéficiaires aient procédé au renouvellement conformément au règlement communal sur les cimetières.

N° de concession	Rangée	Emplacement	Inscription monument funéraire	Nom du concessionnaire
01-03-02-b	03	02	/	Barthel
01-03-03	03	03	Famille Arens-Zanen, Famille Arens-Elsen	
04-01-07	01	07	Famille Feiereisen-Weyland, Alice Weyland, Épouse de Jean-Pierre Feiereisen	
04-02-07	02	07	Felix Kipgen, Époux de Marguerite Rausch, François Kipgen, Charles Kipgen, Marie Kipgen, Madeleine Kipgen	
04-04-06	04	06	Famille Rodesch-Kayser, Leon Kayser, Hilda Kayser, Épouse de Jos Rodesch	
05-02-01	02	01	Familles Tock-Peters, Erpelding-Tock	
05-07-01	07	01	Famille Thill-Gudenbourg, Famille Biever-Thill	
05-07-02	07	02	Anne Eschette, Épouse de Adam Fretz, Ther Fretz, Berty Fretz, Eugène Fretz, Suzanne Fretz, Mathias Fretz, Bertha Fretz	
05-10-01	10	01	Familles Tock-Heinz, Peters-Disviscourt	
06-02-01	02	01	Famille Heisburg-Peters, Marie Peters, Épouse de Pierre Heisburg	

Ces concessions seront reprises par la commune si, dans un délai de 6 mois à partir de la présente publication, les personnes intéressées n'ont pas fait la déclaration prévue. En vertu de l'article 11 de la loi du 1er août 1972 portant règlementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles, la présente s'adresse à tous ceux qui sont intéressés au maintien d'une concession, mais qui sont inconnus ou dont la résidence n'est pas connue.

En outre, conformément à l'article 15 de la loi précitée, les intéressés sont avertis qu'ils auront à enlever les signes funéraires dans le délai d'une année à partir de ce jour. A défaut d'enlèvement à l'expiration de ce délai, la commune en deviendra propriétaire.

Cet avis est affiché au cimetière de Boulaide et à la mairie. Le bureau de la population est à la disposition des intéressés pour leur fournir les renseignements nécessaires (Tél. : 99 30 12, Mail : population@boulaide.lu).

Boulaide, le 20 octobre 2026.

Le collège des bourgmestre et échevins

Administration Communale Boulaide